

RÈGLEMENT INTERIEUR

Pour les patients et des transporteurs sanitaires

Le présent règlement intérieur a pour objectif d'informer chaque usager sur les règles de fonctionnement du service et sur ses droits et obligations durant son séjour. Il s'inscrit dans le respect de la Charte de la personne hospitalisée et des dispositions du Code de la santé publique, relatives à l'admission, à la prise en charge, à l'information et au respect des droits du patient.

Règle n°1 : Accueil et déplacements

Dès votre arrivée dans le service, présentez-vous à l'accueil au 2^{ème} étage pour signaler votre présence, une secrétaire vous orientera en salle d'attente. Le rééducateur viendra ensuite vous chercher

Prévenez le secrétariat en cas de retard ou d'annulation

Déplacez-vous prudemment dans le service

La présence des chiens guide en salle d'attente doit être sécurisée pour éviter les risques de chute. Les chiens doivent restés équipés de leur harnais durant toute votre présence à la FIDEV

Pour les transporteurs : Merci d'accompagner le patient jusqu'à la salle d'attente et de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du service

Règle n°2 : Sécurité des biens et des personnes

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels

Il est interdit d'introduire dans l'établissement des objets dangereux ou substances prohibées

Les consignes en matière de sécurité incendie doivent être strictement respectées :

- Suivre les consignes du personnel en cas d'alarme
- Les issues de secours doivent rester dégagés
- L'ascenseur ne doit pas être utilisé en cas d'alarme

Règle n°3 : Programme de soin

Chaque patient bénéficie d'un projet de rééducation personnalisé. **L'assiduité est obligatoire** pour un suivi optimal.

Tout changements administratifs, de disponibilités et/ou de droits ouverts (mutuelle et sécurité sociale) doit obligatoirement être signalé au secrétariat

Règle n°4 : Calme et respect

Les conversations doivent restées discrètes dans les salles d'attente

Le respect et courtoisie envers tous les usagers et professionnels doivent être appliqués

Règle n°5 : Hygiène et comportements interdits

Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans le service

La consommation d'alcool et/ou de substances illicites sont strictement interdits

Aucun comportement agressif ou menaçant ne sera toléré

Le lavage des mains et/ou une friction avec du gel hydro alcoolique est obligatoire avant et après chaque séance

Expressions et réclamations

Tout usager peut saisir les Représentants des Usagers qui assurent une permanence mensuelle dont le calendrier est affiché à l'accueil. Ils sont également joignables :

- via un répondeur téléphonique : 09.70.10.00.54
- par e-mail : representantsdesusagers@gmail.com

Tout usager peut également exprimer oralement ou par écrit ses remarques, plaintes ou suggestions sur RDV auprès du cadre de rééducation, de la Direction, de l'équipe, du service qualité.

Des questionnaires de sortie et d'expérience patient vous seront remis en milieu et en fin de parcours de rééducation afin d'améliorer la qualité de notre service

Tout manquement pourrait entraîner une réévaluation de votre prise en charge par le cadre de rééducation